

U RISCAMUNINCU

Bulletin municipal semestriel de la Commune de Valle di Rustinu



Directeur de la publication : Christian Moracchini. Conception : Ours-Jean Caporossi.
Rédaction : Ours-Jean Caporossi et Michel Novellini. Photos: Ours-Jean Caporossi, Jonathan Delaporte,
Prosper Giovannoni, Christian Moracchini et Don-Pierre Moracchini.



Numéro 20

Janvier 2024

Amis lecteurs,
à toutes les erreurs
accordez l'indulgence.
il n'est de gros vaisseau
qui à la mer ne danse,
ni de pensée qui ne varie,
ni de sage au monde qui ne faillit.

Antone Petru Filippini (1529-1594)



Pace è Salute à tutti per 2024!



Dans ce numéro :



Le mot du maire	1
Conseil municipal et infos	2
Activité municipale	3
La vie communale en images (suite)	4 5
A savoir aussi	6
Infos de la CCPP	7
Ça va mieux en le disant	8
Ephéméride	9
Dans le rétroviseur	10
Culture	11
Informations pratiques	12

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs les Administré(e)s,
Cari amichi,

Nous voilà donc dans l'antépénultième année du mandat que vous nous avez accordé.

Divers travaux restent à réaliser, et avec le conseil municipal, nous veillons à mettre tout en œuvre pour les achever, malgré les lenteurs administratives et une réglementation drastique.

Au cours de cette année, vous allez changer d'adresse sans déménager ! En effet, nous finalisons dès ce mois de janvier l'adressage, qui a pour but principal de faciliter la localisation pour les services de secours, les réseaux électriques et la fibre, qui sera bientôt, je l'espère, sur la commune.

Malgré un climat tendu dans le monde, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, le meilleur qui soit pour cette nouvelle année, ainsi que mes vœux de bonheur, de santé et d'optimisme.

Pace é Salute à tutti !

Christian Moracchini

Début de séance à 15h00. Le conseil municipal s'est tenu avec 9 élus présents sur 11, 2 élus étant excusés.

A l'ordre du jour : Demande d'aide financière complémentaire pour l'adduction de l'eau potable de Grate (Comité des massifs); demande d'aide financière pour la réfection des toits des réservoirs d'eau potable de Campu Rosu (CdC, Plan de relance); demande de Fonds de Solidarité Territoriale pour le fossé de la route de Casapitti, le mur de Caleraghe, la fontaine de Favale, et l'évacuation des eaux pluviales (Fond de Valle); adoption de la Nomenclature comptable M57 au 01/01/2024; détermination du ratio "promus/promouvables" (avancement des fonctionnaires); dénomination des voies de la commune (adressage); questions diverses.

Les deux délibérations suivantes : adoption de la nomenclature comptable M57 au 01/01/2024 et détermination du ratio "promus/promouvables" (avancement des fonctionnaires), étant d'ordre purement administratif, sont adoptées à l'unanimité par le Conseil municipal.

Concernant le projet d'adduction de l'eau potable de Grate, le Maire indique que l'installation des nouveaux compteurs ainsi que des bouches à incendie n'est pas subventionnée par l'Agence de l'Eau, mais qu'elle peut l'être par le Comité des Massifs. Il propose donc au Conseil Municipal de demander un complément de subvention à cet organisme. Délibération adoptée à l'unanimité.

Les toits des deux réservoirs d'eau potable de Campu Rossu étant en très mauvais état (l'un d'eux s'est même en partie effondré), le Maire propose l'adoption d'une demande de subvention (85% à 90%), dans le cadre du Plan de Relance, afin d'entreprendre les réparations. Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire propose quatre projets à inscrire au Fonds de Solidarité Territoriale (subventions à 80%) : le remblaiement du fossé de la route communale de Casapitti (850 mètres environ sur la totalité des 1100 mètres), la restauration de la fontaine de Favalle à Valle, la réfection du mur écroulé de Caleraghe et l'évacuation des eaux pluviales (lieu-dit L'Olivettu) par l'installation d'une buse et de vannes. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

Concernant la future dénomination des voies de la commune (l'adressage), le maire explique au Conseil Municipal la procédure qui a été utilisée, et propose la liste des toponymes qui ont été retenus, notamment au hameau de Valle. Après débats, et le rajout de deux nouveaux noms, l'adressage est validé à l'unanimité des présents.

Enfin, les questions diverses suivantes ont été abordées : le schéma directeur de l'assainissement ainsi que la mise aux normes de la station d'épuration, la rénovation de l'église de l'Immaculée Conception à Valle (toit, crépis extérieur et intérieur, carrelage...), la sonorisation de l'église paroissiale Saint-Michel. Toutes ces questions seront traitées plus précisément lors des prochains conseils municipaux

La séance est levée à 17h00.

Les procès verbaux et les délibérations prises lors des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune (<http://www.vallediostino.com>) via l'onglet « Vie municipale »

en savoir plus sur l'adressage

La municipalité a engagé un projet d'adressage de la commune. Depuis quelques mois, des études sont en cours pour une dénomination et une numérotation des voies communales. La commune est accompagnée par La Poste dans cette réflexion. Il existe deux types de numérotation des voies : La numérotation continue (ou sérielle) et la numérotation métrique.

- La numérotation continue : Il s'agit d'une numérotation allant de 1 en 1 avec les numéros pairs à droite et les numéros impairs à gauche. Les numéros sont dans l'ordre croissant soit du centre à la périphérie, soit du début de la voie à la fin de la voie (ce qui sera notre cas). Si la route est à sens unique, les numéros seront croissants dans le sens de circulation (en ce qui concerne le hameau de Casa Pitti, les habitations situées à droite de la chapelle auront un numéro pair et celles situées à gauche un numéro impair). Cette numérotation continue concernera les habitations situées à l'intérieur des hameaux c'est-à-dire après les passages canadiens. Elle débutera à partir de ces derniers.
- La numérotation métrique : L'adressage attribué représente la distance en mètres séparant le début de la voie et l'endroit de l'habitation. Cela permet d'insérer de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante. Cette numérotation métrique concernera les habitations situées le long des routes RT20, RD615 et RD15B. Pour la RD615, le point « 0 » est situé au passage à niveau sur la RT20, la numérotation se terminant au lieu-dit Muratoghju, au croisement avec la RD15B. Pour cette dernière, le point « 0 » se situe à la limite Est de la commune (côté Castellu di Rustinu), la numérotation se terminant à la limite Ouest (côté col de Cerna). Et enfin, pour la RT20 le point « 0 » se situe à la limite Est de la commune (côté « Pont de E Muzelle »), la numérotation se terminant à sa limite Ouest (côté Ponte Leccia).

Une fois ces données posées, les adresses des administrés seront définies, puis il sera procédé à l'installation des panneaux indicateurs, des plaques de signalisation ainsi que des numéros d'adresse sur chaque maison. Dans le prochain numéro du « U Riscamunincu », nous serons en mesure de donner plus de précisions à cet égard. L'adressage devrait être effectif en 2024. (OJC)

attention aux piscines non déclarées

Dans un récent rapport d'initiative citoyenne, la Cour des Comptes pointe le bilan du programme « Foncier innovant », lequel consiste, via l'Intelligence Artificielle, à « automatiser la détection des constructions non déclarées (notamment les piscines) en exploitant les prises de vues aériennes de l'IGN ». En Corse, ce programme est entré en vigueur au début de l'année 2023. En quelques mois, ce sont 3737 piscines « a priori » non déclarées qui ont été identifiées sur l'île, et, analyse, il en a résulté que 3192 d'entre elles relevaient effectivement de l'« anomalie déclarative », ce qui représente 20 % du nombre officiel de piscines insulaires et 600 000 euros de non recettes pour les finances publiques ! Les anomalies observées feront l'objet de contrôles supplémentaires. Selon la législation, toute piscine de plus de 10 m², hors sol ou enterrée, est imposable, et doit être déclarée 90 jours après la fin des travaux. Cet équipement de loisir, considéré une dépendance, est un élément dont il sera tenu compte lors du calcul de la taxe d'habitation lorsque celle-ci demeure éligible. A la construction, une taxe d'aménagement est également due (entre 120 € et 450 € par m² de bassin suivant les communes).

La présence d'une piscine équivaut aussi à une réévaluation de la valeur locative d'une maison de l'ordre de 5% à 10%.

activité municipale

barrières et rampes

Installation d'une barrière de protection métallique à Valle, à A Pughjalina, sur une quarantaine de mètres, ainsi que de deux rampes d'accès sur l'escalier central de l'église San Mighèle. Les peintures des barrières et rampes d'accès de l'église ainsi que du portail d'entrée ont été entièrement remises à neuf (voir photos page 4).

apéritif communal

L'apéritif communal s'est tenu le 16 août, après la messe de Saint-Roch. Cette année, ce sont quelques 200 personnes qui ont participé à cette cérémonie conviviale, ce qui a généré quelques petits problèmes de logistique ! Pour éviter que cela ne se reproduise dans les années à venir, il faudra peut-être demander aux futurs participants de confirmer leur présence par réservation. En tous les cas, ce fut une belle soirée tant pour la qualité gastronomique que pour l'animation musicale ! (voir photo page 6)

composteurs

Le 23 août, le SYVADEC a effectué une distribution de composteurs sur la commune. Les personnes qui n'ont pu se présenter et qui désiraient en faire l'acquisition peuvent contacter la mairie qui en dispose de quelques-uns en stock.,

chapelle de Grate

La restauration de la chapelle de Grate est terminée. Toit, charpente, menuiseries (fenêtre et porte d'entrée) et peintures sont refaits à neuf ou remis en état. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Piacentini, la restauration de la porte par Sylvain Mattei, et le chantier a été en partie financé par la « Fondation Sauvegarde de l'Art Français », à hauteur de 6000 euros. (voir photos page 4, ainsi que sur le site internet de la commune).

réunion de la Commission Electorale

La commission électorale de la commune s'est réunie le 27 novembre. Elle a constaté à ce jour sur la commune 4 décès, 2 départs et 2 nouveaux arrivants, ce qui porte le total des inscrits sur la liste électorale à 178.

mur du Pianu à Grate

Après une interruption des travaux due notamment à un retard sur la fourniture des pierres, la construction du mur du Pianu, à Grate, d'une longueur de 150 mètres, est désormais terminée (voir photos page 7).

cimetière communal

Le mur de clôture de la partie haute du cimetière communal est en très mauvais état et s'écroule à certains endroits. Un devis a été réalisé, et les travaux devraient se dérouler en début d'année.

chapelle de Valle

La chapelle de Valle est maintenant raccordée au réseau EDF. La porte d'entrée a été repeinte par les membres de l'association (voir photo page 4). Un devis va être demandé pour une restauration totale dans les règles de l'art (toit, crépis extérieur et intérieur, carrelage...).

réservoirs de Campu Rossu

Les toits des deux réservoirs d'eau potable de Campu Rossu sont en très mauvais état (l'un d'eux s'est même en partie effondré). Une demande de subvention, dans le cadre du Plan de Relance, est en cours afin d'entreprendre les réparations au plus vite.

fossé de la route de Casapitti

Le remblaiement du fossé de la route communale de Casapitti s'impose en raison de l'impossibilité pour les véhicules de se croiser sur les premiers 850 mètres environ (à partir de la D15B). Un devis est en cours d'élaboration.

adduction d'eau potable de Grate

Le dossier du projet d'adduction de l'eau potable de Grate est pratiquement terminé. Une demande de financement est en cours auprès du Comité des Massifs pour l'installation des nouveaux compteurs ainsi que des bouches à incendie (qui n'est pas subventionnée par l'Agence de l'Eau).

chloration des réservoirs communaux

Les travaux d'installation des systèmes de chloration automatique des réservoirs d'eau potable de la commune ont commencé en cette fin décembre. D'ici la fin janvier, tous les réservoirs communaux devraient en être équipés (voir photo page 5).

arbre de Noël

Le Père Noël a fait escale à Valle di Rustinu, le 17 décembre. Seize enfants ont ainsi reçu leur cadeau, déposé au pied d'un très beau sapin, des mains de Babbu Natale, bien secondé par Barbara. Après la remise des cadeaux, un superbe buffet campagnard offert par l'établissement « U Cantinone » de Tony Santini attendait parents et enfants. Merci Babbu Natale (Marcu Andria) et à l'année prochaine ! Pour cette fin d'année, ce sont également 30 seniors de la commune qui ont eu droit à leur colis de fin d'année



***Pace è Sabute à tutti
per 2024 !***

la vie communale en images

installation de barrières de sécurité à A Pughjalina



rampes de l'église Saint-Michel



restauration de la chapelle de Grate



porte de la chapelle de Valle

vues du mur du Pianu terminé à Grate





système de chloration des réservoirs d'eau potable



Col de Cerna

tiens... encore un poteau par terre !!

intempéries



Suite à la crue du Golo qui a eu dans la nuit du 4 au 5 novembre (3 logements ont été inondés, 6 personnes ont dû être relogées. 2 voitures et une moto ainsi que de l'outillage ont été détériorés à Via Nova), la municipalité a engagé une procédure de catastrophe naturelle. L'origine de cette crue subite n'a pour l'instant pas été identifiée (l'intensité des pluies ne justifiant pas une telle crue aussi rapide). Toujours est-il que ce n'est pas la première fois que cette zone est inondée et que cela commence sérieusement à poser problème quant à la sécurité des résidents de ce secteur de la commune. Un arrêté paru au JO le 28 décembre a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour 28 communes en Corse dont Valle di Rostino

le rallye Corte-Centre Corse 2023



La Skoda Fabia dans l'épingle de Terlaghja

Le 35ème rallye « Corte Centre Corse » s'est disputé du 15 au 17 septembre autour de Corte. Organisé par l'ASA Restonica, il comportait 10 épreuves spéciales (ES) en 3 étapes, dont 2 (Ponte Leccia-Valle di Rustinu) se sont déroulées sur la commune le samedi 16 septembre (les ES2 et ES4).

François-Xavier Moracchini, avec son co-pilote Jules Escartefigue, sur Skoda Fabia Rally2 EVO, s'est très bien comporté puisqu'il a remporté la 4ème spéciale et se classe deuxième dans cinq autres, pour terminer deuxième du classement général, à 1'16" derrière le vainqueur Paul-André Mariani. Toutes nos félicitations au fils de notre conseiller municipal Ange Moracchini et à son co-pilote.

Le 12 octobre, c'est le « Tour de Corse Historique », avec la troisième étape (Ponte Novu-San Lurenzu) qui passait sur notre commune. On ne peut toutefois passer sous silence la grande gêne subie par la plupart des riverains (fermeture de la route de 6h30 à 16h30). Hélas la course a été endeuillée cette année par le décès d'un spectateur fauché par une sortie de route durant le rallye, du côté de Porto-Vecchio.

dépôts sauvages... à éviter si possible !



Rappelons que le service technique de la CCPP est à votre disposition pour l'enlèvement gratuit des encombrants à votre domicile (suivant l'accessibilité), hormis les volumes trop importants et les gravats. Pour tous renseignements appelez la Communauté de Communes Pasquale Paoli : **04 95 32 34 08**, ou allez sur son site internet (<https://cc-pasquale-paoli.com/fr/gestion-des-dechets/encombrants>)



l'apéritif du 16 août



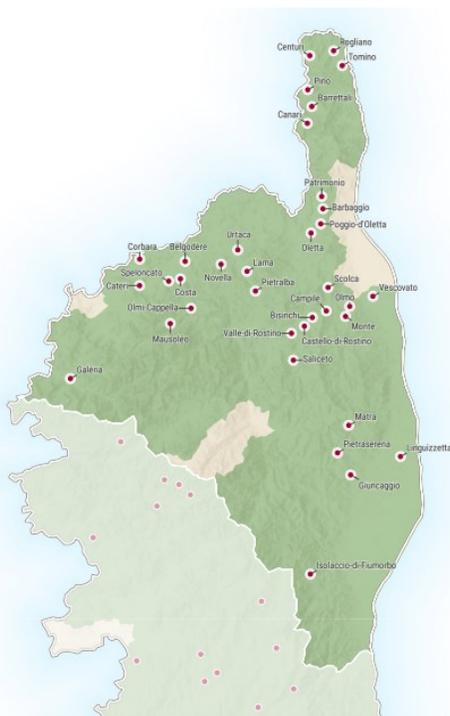
Cabine de forage de Ghergalu

le street-art est arrivé sur la commune !

Valle di Rustinu labélisée « Village d'Avenir »



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan « France Ruralités », le programme « Villages d'Avenir » vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants (il y en a 31736 en France métropolitaine au 1er janvier 2023) dans la réalisation de leurs projets de développement.

Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), « Villages d'Avenir » vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires portés par les programmes « Action cœur de ville », « Petites Villes de demain », « Territoires d'industrie » et « Avenir montagnes », l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration. « Villages d'Avenir » vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Suite à un appel à candidatures pour une première vague de communes labélisées, les préfets, en lien avec les collectivités locales, ont identifié les communes à accompagner. Elles bénéficieront d'un appui dans le cadre du programme à partir de janvier 2024 pour une durée de 12 à 18 mois. 2 458 communes labélisées « Villages d'Avenir », dont 36 communes en Haute-Corse ont ainsi été retenues. Ces dernières sont les suivantes :

Barbaggio, Barrettali, Belgodère, Bisinchi, Campile, Canari, Castello-di-Rostino, Cateri, Centuri, Corbara, Costa, Galéria, Giuncaggio, Isolaccio-di-Fiumorbo, Lama, Linguizzetta, Matra, Mausoléo, Monte, Novella, Oletta, Olmi-Cappella, Olmo, Patrimonio, Pietralba, Pietraserena, Pino, Poggio-d'Oletta, Rogliano, Saliceto, Scolca, Speloncato, Tomino, Urtaca, Valle-di-Rostino, et Vescovato

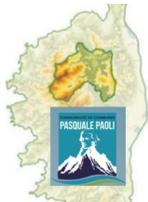
la loi « ZAN » (Zéro Artificialisation Nette)

Cette loi a été publiée au Journal officiel du 21 juillet 2023. Derrière ce vocable abscons se cache une interdiction pour les communes dépourvues de documents d'urbanisme de s'étendre au-delà de leur périmètre. En clair, et pour schématiser, cette législation va restreindre singulièrement la faculté des mairies de délivrer des permis de construire, notamment celles qui sont dépourvues de PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou de carte communale. Sur un plan plus général, notons qu'entre les lois ALUR, ELAN, Montagne, Littoral et autre PADDUC, les textes se multiplient, se chevauchant même, quand ils ne se contredisent pas ! Le texte « Zéro Artificialisation Nette » viendra donc se rajouter à ce que l'on appelle pudiquement le « millefeuille administratif ! (OJC)

création d'une commission fiscalité

La CCPP s'est dotée d'une commission fiscalité, composée de 15 élus, chargée d'optimiser la gestion des finances de l'intercommunalité. Son objectif étant d'en étudier l'ensemble des affaires fiscales, notamment l'établissement des rôles des factures de redevance de sorte à effectuer un meilleur suivi de leur émission sur les communes (il y aurait 1499 rôles non émis à l'échelle des particuliers, et seulement 200 rôles émis sur les 900 professionnels !), et d'effectuer une étude précise et transparente des deux hypothèses que sont la REOM et la TEOM.

quand les citoyens passent à l'action...



Un collectif baptisé « A Mossa in Pasquale Paoli » a vu le jour. Dirigé par un bureau d'une douzaine de personnes, il ambitionne de fédérer des représentants des quatre territoires (Vallée du Golu, Niolu, Trè Pieve, Aghja nova) au travers d'une adhésion très modique mais qui devrait lui permettre de se constituer quelques ressources car il n'exclut pas d'estimer en justice si cela s'avérait nécessaire. Pour commencer, il s'attaque au sujet le plus prégnant: l'augmentation de la redevance des ordures ménagères : « la REOM a augmenté de 40% en cinq ans et voilà que l'on nous propose une nouvelle augmentation de 49%, le tout sans aucun service supplémentaire et surtout sans perspective d'amélioration du service. On dirait que la seule préoccupation est de boucher le trou dans le budget pour continuer ensuite sans rien changer. Si encore il s'agissait d'une unique augmentation pour passer un cap... Mais nous ne voyons aucune feuille de route qui nous laisse envisager une gestion plus vertueuse. Aujourd'hui, nous sommes excédés d'être pris pour des vaches à lait... ». Apolitique et refusant tout élu dans ses rangs, « Mossa in Pasquale Paoli » veut faire valoir les intérêts des citoyens dans tous les domaines. Une première manifestation a eu lieu le 19 juillet dans les locaux de la CCPP, lors du conseil communautaire qui avait à son ordre du jour l'augmentation de la REOM afin d'équilibrer les budgets Déchets de la com'com. Cette action a porté ses fruits puisque, à la surprise générale, le conseil communautaire a voté contre l'augmentation, y compris le président et la vice-présidente !

toujours plus !

Après la décision prise lors de la réunion du conseil communautaire du 19 juillet, la balle était désormais dans le camp de la Préfecture... et ce qui devait arriver arriva ! L'arrêté du préfet de Haute-Corse est tombé : L'augmentation aura malgré tout bien lieu, et les administrés ont reçu en octobre une nouvelle redevance d'une somme moyenne de 108 euros (97 en ce qui concerne notre commune). Sollicitée à plusieurs reprises par la présidence de la ComCom, la préfecture se borne à déclarer que « ses services se sont mis à la disposition de la CCPP durant tout le premier semestre pour travailler sur l'équilibre du budget et le passage à la TEOM... ». (OJC)

appel à manifester

Le Collectif « A Mossa Pasquale Paoli » invitait la population à manifester le 26 septembre devant le siège de la ComCom à l'occasion de la prochaine réunion du conseil communautaire de la CCPP. A l'ordre du jour de cette réunion, le vote du passage de la REOM à la TEOM. Le Collectif estime que, « à ce jour malgré sa demande du 19 juillet 2023, aucun plan de réduction des coûts de gestion n'a été étudié, et que ce vote est donc prématuré. De plus, une commission fiscale a été mise en place fin août pour analyser la situation dénoncée par la Chambre Régionale des Comptes et plus particulièrement les 1500 redevances qui ne sont pas facturées. Il y a donc urgence à mettre en œuvre cette commission afin de traiter cette baisse de recette, ce qui pourrait permettre l'équilibre de la ligne budgétaire des ordures ménagères. En parallèle au travail de la commission fiscale, il demande de nouveau au président de la ComCom d'étudier et de mettre en place un plan triennal de réduction des coûts pour le traitement des OM. Telles sont les deux priorités à traiter sur cette fin d'année. Le Collectif estime que le passage de la REOM à la TOM n'est qu'un artifice pour masquer le déficit chronique du budget OM et le combler en ponctionnant le budget général sans remédier aux causes de ce déficit obérant ainsi la capacité d'investissement de la ComCom sur des projets structurants pour le Centre Corse qui en a bien besoin. En conséquence le Collectif appelle à manifester le 26 septembre pour rappeler ses revendications et défendre les intérêts des citoyens ».

adieu la REOM, bonjour la TEOM !

36 votes pour, 20 contre et 2 abstentions: la CCPP a voté le passage à la TEOM ! Si ce dernier est acté, tout reste à faire concernant les contours et les limites de la taxe. Les élus ont bien voté un taux à 17% invariable pendant 3 ans, mais il ne s'agit que d'un accord de principe ! C'est la Commission Fiscalité qui devra, in fine, le confirmer. De même qu'il faudra bien mettre à jour les taxes foncières (sur lesquelles est calculée la TEOM) dans toutes les communes de la CCPP afin que certains contribuables ne soient pas lésés par rapport à d'autres, et cela ne sera pas une mince affaire ! Autrement dit, la TEOM ne s'engage pas sur un long fleuve tranquille... (OJC)

INFOS RECYCLERIES

IL EST INDISPENSABLE DE PENSER À VOUS INSCRIRE SUR LE SITE DU SYVADEC

LES PARTICULIERS ONT ACCÈS À

- La recyclerie de Castifau (*du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00)
- La recyclerie de San Lorenzu (*le mardi de 8h30 à 12h00 et le dimanche 8H30 à 10H00)
- La recyclerie de Lama (*le lundi et mardi de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 7h00 à 12h00.
- La recyclerie mobile de Ponte-Leccia (*de 9h00 à 14h00 le 2ème et 4ème JEUDI du mois)
- La recyclerie mobile de Francardu (*de 9h00 à 14h00 le 2ème et 4ème MARDI du mois)

LES JOURS ET HORAIRES PRÉCISÉS NE SONT PAS GARANTIS

NATURE DES DÉCHETS ACCEPTÉS

- Meubles
- Cartons
- Bois
- Métaux
- Huiles alimentaires (uniquement à LAMA et CASTIFAU)
- Bouteilles de gaz (uniquement à LAMA)
- Pneus déjantés (uniquement à LAMA et CASTIFAU)
- Écrans
- Petits appareils ménagers
- Gros électroménagers
- Tout venant
- Textiles (uniquement à LAMA et CASTIFAU)
- Piles (uniquement à LAMA et CASTIFAU)
- Cartouches d'encre (uniquement à LAMA et CASTIFAU)
- Gravats (uniquement à LAMA)
- Les déchets spéciaux (pots de peinture, produits piscines, colles...)
- (uniquement à LAMA)
- Les déchets verts (uniquement à LAMA et RECYCLERIE MOBILE)

Les conditions d'accès sont consultables sur le site du [syvodec](https://www.syvodec.com)

ça va mieux en le disant...

les immenses pouvoirs de la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). (Michel Novellini)

Les débats sociétaux les plus importants sont traités par l'exécutif et le législatif (quand le 49-3 n'est pas employé) mais dont la mise en œuvre de leur action dépend de décisions judiciaires ou administratives qui peuvent suspendre ou annuler de nombreuses lois, règles ou sanctions.

Récemment, de nombreuses décisions montrent que les tribunaux et les cours ne sont plus seulement les gardiens de l'application de la loi et de la règle mais s'érigent en autorité morale à laquelle la société, l'exécutif et le législatif sont obligés de se plier. L'exécutif et le législatif continuent certes de légiférer mais en l'état actuel de la constitution et des lois, leur action est dominée par un droit européen et national (qui en découle souvent) qui les surplombe (on pourrait même employer seulement le suffixe de ce terme).

Au regard des décisions importantes rendues dans de nombreux domaines et de leur impact sur la vie de la Nation, ce n'est plus le Politique, élu ou nommé, qui détermine la politique menée pour le pays et donc la vie de ses habitants. Et notamment en matière de contrôle des frontières, c'est le droit européen et les juges qui l'appliquent en France qui prédominent et non le droit procédant du législateur national.

Les juges français donnent la priorité au droit européen au regard de l'article 55 de notre Constitution qui dit que les traités sont supérieurs à la loi.

Au non de principes relatifs à la protection individuelle des personnes, les Cours européennes peuvent donc largement entraver l'action des gouvernements dans de nombreux domaines et ne s'en privent pas.

Par exemple, en août 2022, la France a été condamnée par la CEDH à verser 4500 euros à une personne pour l'avoir expulsée en Russie après sa condamnation pour participation, sur le sol français, à une « association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte terroriste ».

Le contenu de la décision de la CDEH précise que la protection d'une personne « présente un caractère absolu, même quand la personne est considérée comme présentant une menace pour la sécurité nationale » du pays d'accueil et « y compris dans l'hypothèse où, comme en l'espèce, le requérant a eu des liens avec une organisation terroriste ». Non, vous ne rêvez pas !

Cette modeste et courte réflexion ne se veut bien sûr aucunement exhaustive, le sujet, particulièrement d'actualité et très vaste, a été et est abordé par de très nombreux intervenants de toute nature dont les avis divergent assurément.

société (OJC)

Comment faire pour expliquer aux Forces de l'Ordre que l'expression « violences policières » ne signifie pas que la Police est violente dans son ensemble ? Cette expression, si mal reçue par l'ensemble des personnels, ne dit pas que les femmes et les hommes qui composent cette noble et indispensable institution sont violents, pas plus quelle ne remet en cause le lourd tribut payé à l'explosion des violences (en cinq ans pas moins de 44 policiers et 53 gendarmes sont morts en exerçant leur métier), mais qu'il s'agit de violences dues à un ou plusieurs fonctionnaires, et non à l'ensemble de celles et ceux qui la constituent ! Ils ne devraient donc pas se sentir tous et toutes mis en cause ! Comparaison n'est pas raison, mais toutes les personnes vivant en couple se sentent-elles visées lorsque l'on parle de « violences conjugales » ?

le « Plan Eau » en panne sèche ...

En mars 2023 le gouvernement avait indiqué que 170 communes en France étaient prioritaires pour rénover leur réseau de distribution d'eau, aide à l'appui, dont 9 en Haute-Corse (Castifao, Zilia, La Porta, Rutali, Brando, Centuri, Olmeta di Capocorso, Taglio Isolaccio et le syndicat intercommunal de Foata), l'objectif étant de faire le maximum avant l'été. Depuis, silence radio ! Les maires concernés s'interrogent. Le sous-préfet de Corte aurait même répondu au maire de Castifao « ne croyez pas trop à cette annonce » ! Sans commentaire... (OJC)

... et la fibre, chez nous, tombée à l'eau ?

Annoncée en grande pompe en 2018, la fibre optique dans tous les foyers corses devait être une réalité d'ici fin 2024. Opérationnelle à Corte, Morosaglia, dans les communes du Niolu, dans la majorité de celles du Bozio et celles qui longent l'ouest de la RT20, la fibre optique se fait attendre dans la plupart des communes de la CCEP, dont la notre évidemment, d'autant plus que, à ce jour, les travaux sont interrompus à cause de la présence d'amiante sur la région ! Enfin, dans les communes où le travail n'a pas encore commencé, on peut regretter, pour le moins, un manque de visibilité et de communication quant à l'avancée des chantiers de la part de la société Corsica Fibra, responsable des travaux. Il est à signaler qu'au niveau national, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques des Postes) a infligé, le 8 novembre, une sanction de 26 millions d'euros à Orange pour non-respect de ses engagements de déploiement de la fibre dans les villes moyennes et les zones moins denses. On se sent moins seuls !

Toujours est-il qu'une fois que la commune sera équipée, il y aura ensuite une période de latence réglementaire de trois mois (au moins !) imposée par l'ARCEP entre la fin du raccordement et la commercialisation. A l'issue, les opérateurs (Orange, SFR, Bouygues Telecom ou Free) prendront le relais pour le raccordement à l'intérieur des maisons. Et là vont commencer les problèmes !

En effet, pour installer la fibre optique chez vous ou raccorder votre logement à la fibre, vous devez souscrire une offre fibre. Mais avant de changer votre box ADSL pour une box fibre, il est important de savoir que ce changement de technologie va engendrer des frais de raccordement. car si vous habitez une maison individuelle (ce qui est le cas des habitants de la commune) et que la fibre passe dans votre hameau, les frais de raccordement de votre logement sont à votre charge, sauf si l'opérateur vous offre votre raccordement au réseau fibre optique (les frais de raccordement étant pris en charge par les opérateurs pour les appartements et les immeubles). Mais, bonne nouvelle, même quand c'est payant, il est parfois possible de négocier les frais de raccordement avec son opérateur ! Le prix de l'installation de la fibre optique en maison individuelle dépend du type de raccordement fibre, souterrain ou aérien, et de votre opérateur. Le coût de l'installation fibre chez Orange, SFR, Bouygues et Free peut varier entre 0€ et 300€ (à ce jour). Voilà, vous savez tout ! Bonne chance et à bientôt (peut-être) avec la fibre ! (OJC)

éphéméride

le 14 juillet : Fête nationale



Le 14 juillet est institué fête nationale par la loi Raspail du 6 juillet 1880, laquelle ne mentionne pas quel évènement est commémoré : la prise de la Bastille du 14 juillet 1789, symbole de la fin de la monarchie absolue, ou la Fête de la Fédération de 1790, symbole de l'union de la Nation et premier anniversaire de la prise de la Bastille, ces deux évènements étant des symboles de la Révolution Française.

Saviez-vous que la commune de Viriat, située dans le département de l'Ain, au nord de Bourg-en-Bresse, fête le 14 juillet au mois d'août, et ce depuis un arrêté municipal de 1880, afin de ne pas perturber les fenaisons ?

le 16 août : Saint-Roch



Saint Roch (né à Montpellier vers 1350, décédé vers 1378), est un pèlerin et thaumaturge français, à qui l'Église accorde le titre canonique de confesseur (car ayant beaucoup souffert au service de la foi mais sans subir le martyre). En termes de culte populaire, il est principalement le saint patron de tous les pèlerins ainsi que de nombreuses confréries ou corporations : notamment des chirurgiens, des dermatologues et des pharmaciens. Son culte, né d'abord en France et en Italie, est devenu très populaire et s'est répandu dans le monde entier.

Il est le saint patron de notre commune, mais également d'autres en Corse dont, entre autres, Arbellara, Lento, Pietralba, Vallecalle... La messe de la Saint-Roch a rassemblé cette année, en l'église Saint-Michel, plus de fidèles que d'habitude. Elle a été suivie, comme le veut la coutume, de l'apéritif municipal.

Rappelons que le jour de la San Roccu, à Valle di Rustinu, on déguste en famille les « lasagne nustrale » !

le 9 octobre : 80ème anniversaire de la libération de la Corse



Le 9 octobre 1943, le général De Gaulle est à Ajaccio pour proclamer la libération de la Corse, "premier morceau libéré de la France". Le 80ème anniversaire de cette libération est l'occasion de rappeler une histoire qui a rudement éprouvé la population insulaire. Le 8 novembre 1942, les alliés débarquent en Afrique du Nord. En représailles, Hitler envahit la zone libre. Le 11 novembre, 80 000 Italiens occupent la Corse, auxquels s'ajoutent, à partir de juin 1943, 14 000 Allemands de la brigade SS Reichsfürher, soit presque un occupant pour deux habitants. En avril 1943, le général Giraud, sans l'assentiment de De Gaulle, envoie en Corse le sous-marin Casabianca, avec à sa tête Paulin Colonna d'Istria, afin de fédérer la résistance en Corse et de préparer un débarquement. En juin et juillet, les résistants corses organisent une première insurrection, durement réprimée par les Chemises Noires italiennes. 860 Corses sont arrêtés et déportés en Italie. Le 8 septembre, suite au débarquement allié en Italie, Mussolini tombe, un armistice est signé et les Italiens passent dans le camp allié, en Corse notamment. Le 9 septembre, Ajaccio est libérée, pendant que s'engage à Bastia et dans le Cap Corse une bataille navale très violente. Les Allemands perdront sept navires, et trois autres seront endommagés. Le 14 septembre, toujours à l'initiative de Giraud, 6600 soldats de la 4ème Division Marocaine de Montagne (4ème DMA), parmi lesquels les fameux «goumiers», débarquent à Ajaccio, soutenus par la Royal Air Force et l'US Air Force. L'opération Vésuve a commencé. Le 3 octobre, le col de Teghime est pris, après celui de San Stefano. Dans la nuit qui suit, les Allemands évacuent Bastia. A 5 heures du matin, le 5 octobre, le capitaine Then entre dans Bastia déjà libérée, à la tête du 73ème Goum du 6ème Tabor. De Gaulle, qui au départ n'était pas favorable à l'initiative de Giraud, viendra tout de même à Ajaccio pour se féliciter de cette libération précoce de la Corse.

le 29 octobre : passage à l'horaire d'hiver



Le changement d'horaire est en vigueur en France métropolitaine depuis 1976. Il est de plus en plus contesté par les citoyens et son bénéfice reste controversé. Malgré une consultation publique qui était favorable à la suppression de ce changement, dans toute l'Europe, il n'est toujours pas question de supprimer cette disposition. Le 29 octobre a donc eu lieu le passage à l'horaire d'hiver, et le 31 mars 2024, il faudra, une fois de plus, repasser à l'horaire d'été en avançant nos montres d'une heure...

le 2 novembre : la fête des défunts



La fête des morts est un rituel pratiqué dans de nombreuses cultures et religions qui consacre souvent un ou plusieurs jours fériés à la commémoration des défunts. Le Jour des morts est une fête qui existe et subsiste depuis plus de 3 000 ans dans certaines cultures. Durant cette période, le culte des morts est mythifié dans l'allégresse. Ce jour est le 2 novembre dans les faits, mais il n'est pas un jour férié, alors que le 1er novembre (jour de la Toussaint) en est un. C'est donc plutôt le 1er novembre que les proches des défunts se recueillent, d'où une confusion fréquente entre la Toussaint et la Commémoration de tous les fidèles défunts.

le 11 novembre



En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de "commémoration de la victoire et de la paix", la loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les « Morts pour la France » des conflits anciens ou actuels. Tous les « Morts pour la France », qu'ils soient civils ou militaires, sont désormais honorés le 11 novembre. Ce texte permet de rendre hommage à tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures (OPEX).

Ce 11 novembre, la municipalité a déposé une gerbe sur le Monument aux Morts communal en l'honneur de ses enfants tombés au Champ d'Honneur lors des deux dernières guerres mondiales.

Cent'anni fà : l'année 1924

On ne sait pas bien sûr ce que l'année 2024 nous réserve. Par contre, on sait ce qu'il s'est passé en Corse (et à Valle di Rustinu !), il y a cent ans, en 1924. U Riscamunincu vous dit tout !

14 Janvier: A Ajaccio, parution de l'hebdomadaire « La Vieille Corse », sous la direction de Jean Dominique Pinelli.

21 Janvier: A Bastia, parution du journal d'information et de défense des intérêts généraux de la Corse, « Le Petit Quotidien », sous la direction de Casimir Piaggi.

10 Février: A Ajaccio, parution du journal bimensuel « Le Poilu Corse », organe d'union démocratique et des anciens combattants, sous la direction d'André Grisoni.

24 Février: A Bastia, parution du journal hebdomadaire humoristique, littéraire et sportif « La Langouste qui siffle » sous la direction de René Parsi.

25 Mars: Le Partitu Corsu d'Azzione réclame l'enseignement de la langue corse.

10 Avril: L'élection du sénateur François Coty, élu en 1923, est invalidée.

20 Avril: A Ajaccio, pose, par l'évêque Augustin Simeone, de la première pierre de la chapelle dédiée au Sacré-Coeur, en souvenir des morts de la Grande Guerre.

A Vizzavona, merendella (réunion champêtre) organisée par les Corsistes de Petru Rocca.

11 Mai: Elections législatives: Le nombre de sièges des députés pour la Corse passe de 5 à 4. La liste du Parti Radical Démocrate Socialiste (Adolphe Landry, Vincent de Moro-Giafferi, Célestin Caïtucoli et Pierre-François de Casabianca) obtient 52.3% des voix, celle de la droite gaviniste (Antoine Gavini, Henri Pierangeli, Hyacinthe Quilichini et François Pietri), 47,7% des voix. Les nouveaux députés de la Corse sont Adolphe Landry, Vincent de Moro-Giafferi, Célestin Caïtucoli (l'élection d'Antoine Gavini ayant été annulée) et François Pietri (l'élection d'Antoine Gavini a été également annulée). Le Partitu Corsu d'Azzione a appelé à l'abstention. Sur 85951 inscrits, on dénombre 45928 votants et 40003 abstentions. Le bandit François-Marie Micaelli ayant été candidat à ces élections, les quelques centaines de voix qu'il a obtenu sont déclarées nulles.

Vincent de Moro-Giafferi, conseiller général de Bastia, est élu président du Conseil Général de la Corse.

Juin: Adolphe Landry est nommé rapporteur général du budget et ministre de l'Instruction Publique.

Le ministre de la Marine, Maurice Bokanowski, est en visite en Corse.

Fin de parution de « Giuventù », le journal des jeunes corsistes de Marcu Angeli, dont le premier numéro est sorti en 1923.

Vincent de Moro-Giafferi est nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique.

20 Juin: La société bastiaise Agostini crée la première ligne Bastia-Ajaccio et retour avec des autocars Latil de 15 places. Le trajet dure 6 heures (dont une heure d'arrêt déjeuner à Vizzavona). Le prix est de 45 francs.

29 Juin: Election sénatoriale partielle suite à l'invalidation de l'élection de François Coty. Joseph Giordan (du Parti Radical Démocrate Socialiste) est élu sénateur de la Corse, avec 401 voix, contre Pierre-François de Casabianca, 342 voix.

Juillet: Installation, à Toga, par la société Job (propriété de Jean Bardou), d'une usine de tabacs et de cigarettes.

1er Août: Louis Florentin Marlier est nommé Préfet de la Corse.

16 Novembre: Pose de la première pierre de l'hôpital civil de Bastia (à Toga), par le sénateur-maire Emile Sari.

10 Décembre: Le paquebot « Général Bonaparte » assure désormais le service maritime rapide Marseille-Bastia-Nice. Le « Liamone » effectue les traversées Marseille-Bastia-Nice ou Livourne, « L'Iberia » celles de Nice-Toulon-Balagne et le « Corte II », celles de Marseille-Ajaccio-Nice.

21 Décembre: A Ajaccio, inauguration du monument du général Paul-François Grossetti (1861-1918), héros de la Marne, sur la place éponyme.

Et aussi: Les membres de la Commission spéciale de mise en valeur de la Corse, décidée par la Chambre des Députés sur proposition de Célestin Caïtucoli, sont nommés. Ils sont au nombre de 22 (dont Adolphe Landry, François Pietri et Célestin Caïtucoli).

Le trafic aérien s'intensifie entre Corse et Continent, avec les hydravions de la « Société des Transports Aériens Ajaccio-Antibes » et de l'« Aéronavale ».

Il y a 5 salles de projection de cinéma à Ajaccio: le « Théâtre Cinéma Municipal » (1100 places), le « Cinéma d'Ajaccio » (1000 places), le « Cynos-Cinéma » (750 places), le « Théâtre Cinéma Napoléon » (600 places), et le « Casino » (200 places).

La ville d'Ajaccio compte 10 pharmacies.

Première manifestation hippique d'après-guerre sur le terrain de Viseu, près de Zona.

Fondation de la revue « La Corse Touristique », par François Pietri.

A Bastia, parution de l'« Histoire des Corses depuis leurs origines jusqu'au XXème siècle », par Ambroghju Ambrosi.

Le journal « A Muvra » tire à 1200 exemplaires.

Fin de parution de « Lingua corsa, Rivista di Litteratura e di Studi Corsi » (dont la première parution a eu lieu en 1922).

A Paris, parution de « La Canonica », roman de Sebastianu Nicolai (sous le pseudonyme de Sébastien Dalzeto).

Sur notre commune, qui compte alors 540 habitants et dont le maire est Mathieu Giovannoni, on enregistre les naissances de Jean-Félix Pasquini, Mathée Ferrandi, Félix-Antoine Baptiste Bruschini et Ours-Paul Ciavaldini, les mariages de Pierre-Ours Bernardi avec Contesse Pasquini, de Jean-François Ferrandi avec Victoria Adèle Andrea Emmanuelli, et de Fabrice Moracchini avec Rose Giovannoni, ainsi que les décès de Prudence Giovannoni, Pascal Muscatelli, Gervais Giovannoni, Dominique Giovannoni, Pascal Bernardi et Marie Métilde Ambrosi.

(d'après le site internet « Cronica di a Corsica » d'Ours-Jean Caporossi, et les registres d'état-civil communaux).

« La France a acheté ses droits de suzeraineté sur la Corse à la République de Gênes (15 mai 1768, traité de Versailles). Mais il a fallu une guerre pour les traduire, et nous y perdîmes davantage d'hommes que durant la guerre d'Algérie. Pendant que nous construisions sous la Troisième République nos libertés, la Corse se trouvait sous gouvernement militaire. En 1962, avec la répartition des terres agricoles gérées par la SOMIVAC (90% d'entre elles ont été distribuées aux rapatriés d'Algérie au détriment des agriculteurs corses), nous avons alors porté à la Corse un coup dont elle ne s'est pas tout à fait remise.... » (Michel Rocard, premier ministre, le 12 avril 1989, devant l'Assemblée Nationale)

**Fenêtres ouvertes
(Le matin, en dormant)**

J'entends des voix. Lueurs à travers ma paupière.
 Une cloche est en branle à l'église Saint-Pierre.
 Cris des baigneurs. Plus près ! plus loin ! non, par ici !
 Non, par là ! Les oiseaux gazouillent, Jeanne aussi.
 Georges l'appelle. Chant des coqs. Une truuelle
 Racle un toit. Des chevaux passent dans la ruelle.
 Grincement d'une faux qui coupe le gazon.
 Chocs. Rumeurs. Des couvreurs marchent sur la maison.
 Bruits du port. Sifflement des machines chauffées.
 Musique militaire arrivant par bouffées.
 Brouhaha sur le quai. Voix françaises. Merci.
 Bonjour. Adieu. Sans doute il est tard, car voici
 Que vient tout près de moi chanter mon rouge-gorge.
 Vacarme de marteaux lointains dans une forge.
 L'eau clapote. On entend haleter un steamer.
 Une mouche entre. Souffle immense de la mer.

Victor Hugo, *L'Art d'être grand-père, XI (1877)*
 (poème proposé par Jean-Paul HONORE, de Terlaghja)

Ma jeunesse fout le camp

Ma jeunesse fout le camp tout au long d'un poème,
 Et d'une rime à l'autre, elle va, bras ballants.
 Ma jeunesse fout le camp à la morte fontaine,
 Et les coupeurs d'osier moissonnent mes vingt ans.
 Nous n'irons plus au bois, la chanson du poète,
 Le refrain de deux sous, les vers de mirilton,
 Qu'on chantait en rêvant aux garçons de la fête,
 J'en oublie jusqu'au nom...
 Nous n'irons plus au bois, chercher la violette,
 La pluie tombe aujourd'hui qui efface nos pas.
 Les enfants ont pourtant des chansons plein la tête
 Mais je ne les sais pas...
 Ma jeunesse fout le camp sur un air de guitare,
 Elle sort de moi-même, en silence, à pas lents.
 Ma jeunesse fout le camp, elle a rompu l'amarre,
 Elle a dans ses cheveux, les fleurs de mes 20 ans.
 Nous n'irons plus au bois, voici venir l'automne,
 J'attendrai le printemps en effeuillant l'ennui.
 Il ne reviendra plus, et si mon cœur frissonne
 C'est que descend la nuit.
 Nous n'irons plus au bois, nous n'irons plus ensemble,
 Ma jeunesse fout le camp au rythme de tes pas.
 Si tu savais pourtant, comme elle te ressemble
 Mais tu ne le sais pas...

Guy Bontempelli (1967)

Jean Ambrosi « Lenzulone »



Jean Ambrosi, dit « Lenzulone », est né au Caire (Egypte) en 1909. Ancien journaliste, il entre dans l'administration en 1936, où il appartient aux services de contre-espionnage. Durant la guerre, il est agent du réseau « Ajax » à partir du mois d'août 1943, sous le pseudonyme « Valle 206 ». Il s'évade de France le 20 septembre 1943, et gagne l'Afrique du Nord. Il intègre la Sûreté aux Armées, part pour la Corse dès le 30 octobre 1943 et participe aux campagnes de France et d'Allemagne. Il termine la guerre comme chef de la Sûreté aux Armées de la 7e Armée US. Ses états de services lui valent la Croix de Guerre avec huit citations, dont cinq à l'ordre de l'Armée, et il sera fait officier de la Légion d'Honneur. Après la guerre, il dirige à Marseille, avant d'être nommé à Nice, le service des Renseignements Généraux. C'était un personnage dynamique qui, en tant que commissaire divisionnaire, a quelque peu bousculé la police niçoise, et doté notamment les agents de la circulation d'un uniforme d'été blanc et d'un casque colonial. Lenzulone était également improvisateur, écrivain et poète, et cofondateur, en 1964, de l'« Accademia Corsa » de Nice, où, aujourd'hui encore, un grand prix de littérature corse est décerné en son nom. Il est l'auteur d'ouvrages tels que « Commissaire de police », en 1959, « La Corse et ses mystères » et « La vendetta ne tue pas l'amour » en 1972. Il est aussi le précurseur du premier guide touristique sur la Corse par l'édition, en 1958, de « Toute la Corse : le seul guide complet et utile », suivi, en 1963, de « Toute la Corse et 200 recettes de cuisine locale ». Comme son frère Dominique, journaliste lui aussi, il participe activement de 1945 à 1952 à une émission hebdomadaire en langue corse sur les ondes de Radio Monte-Carlo. Dans sa propriété de Casa-Pitti, il a reçu, entre autres, Tino Rossi, Charles Rocchi, Antoine Ciosi, Antoine Bonelli et bien d'autres personnalités. Il décède à Nice en 1974, et est inhumé dans le caveau familial de Casa Pitti. Dominique et Jean Ambrosi, profondément attachés à la Corse et à sa culture, et surtout à leur commune de Valle di Rustinu, venaient régulièrement s'y ressourcer, l'un à Casa Pitti, l'autre à Grate. Ils y reposent désormais. (OJC)

Max Favalelli



Max Favalelli (1905-1989), était d'origine corse par son père Charles-Marie, médecin, qui était né à Morosaglia. Journaliste, animateur de jeux télévisés, il était aussi un verbicruciste (concepteur de mots croisés) redouté par les cruciverbistes ! Pour preuve, voici quelques-unes de ses définitions « pas piquées des hannetons » :

- « Il a les défauts de l'enfance sans en avoir les agréments », en six lettres : **gâteux**.
- « Ne va plus à Monte-Carlo », en quatre lettres : **rien**.
- « Attire les papillons devant un bateau », en treize lettres : **stationnement**.
- « Prélude à une partie de billard », en dix lettres : **anesthésie**.
- « À sa réception, il y a souvent un chef », en huit lettres : **matraque**.
- « Ne s'abaisse jamais devant quelqu'un d'important », en dix lettres : **strapontin**.
- « Cochons, nous en aurons au moins une », en huit lettres : **entaille**.
- « Avec lui, la lune est dans l'eau », en onze lettres : **bain de siège**.
- « A bien mérité le bâton », en huit lettres : **maréchal**.
- « Jeune anarchiste tchécoslovaque », en cinq lettres : **amour** (« l'amour est enfant de Bohème » ... de Carmen).
- « Enterré par son meilleur ami », en deux lettres : **os** (par le chien).

Concernant son épitaphe, il avait déclaré dans une interview « qu'il serait content s'il laissait simplement derrière lui quelques bonnes définitions de mots croisés ». C'est réussi ! (OJC)

Mairie de VALLE di RUSTINU

20235 VALLE DI RUSTINU (04 95 38 70 54)

email: mairie-valledirostino@wanadoo.fr

site Web : <http://www.valledirostino.com>

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Permanence des élus (mairie ou adjoints) tous les vendredis après-midi

En cas d'urgence :

Vous pouvez joindre :

Le maire au 06 83 79 88 55

Le 1^{er} adjoint au 06 79 40 61 16

Le 2^{ème} adjoint au 06 08 60 19 29



vaccinations contre la grippe et anti COVID

Depuis le 17 octobre 2023, la campagne vaccinale contre la grippe est ouverte. Peut-on faire en même temps le vaccin anti-Covid ? Oui, car les deux vaccins sont compatibles. Il est donc possible de les réaliser de manière simultanée, c'est-à-dire d'avoir une double injection lors du même RDV, sur deux sites d'injection distincts (généralement sur les deux bras). Pour les personnes fragiles spécifiquement, il est même recommandé de « *procéder à une double vaccination simultanée contre le covid et la grippe* », indique le ministère de la Santé.

la gastro-entérite : quelques mesures à prendre par précaution

Au titre de précaution, l'agence régionale de Santé (ARS) recommande de prendre des mesures temporaires de prévention :

- A toutes les personnes malades ou en contact avec des personnes malades ; appliquer les mesures d'hygiène les plus strictes (lavage des mains au savon ou utilisation de gel hydroalcoolique).
- Aux personnes fragiles, notamment les personnes immunodéprimées et les nourrissons : consommer de l'eau embouteillée, faire bouillir l'eau du robinet pendant 5 minutes avant de la consommer ou de l'utiliser pour la préparation des aliments et le brossage des dents. L'eau du robinet peut toujours être utilisée pour la cuisson des aliments, la douche et les usages ménagers



Je vois J'entends Je parle

Vous voulez en savoir plus sur votre commune ? Son actualité ? Son patrimoine bâti ? Ses activités culturelles ? Tout savoir sur vos démarches administratives ? La météo ?

Rien de plus simple !

Allez sur le site de la commune <http://www.valledirostino.com>

ou sur sa page facebook <https://www.facebook.com/valledirostino>



Si vous désirez participer à la vie du journal et/ou du site communal par l'envoi de textes, de critiques (dans le respect de chacun et hors toutes polémiques sulfureuses ou attaques personnelles), de suggestions, de photos ou de vidéos, vous pouvez adresser ceux-ci à la mairie

(mairie-valledirostino@wanadoo.fr) ou à Ours-Jean Caporossi (ours-jean.caporossi@orange.fr)

Joies et peines



Décès : U Riscamunincu présente ses sincères condoléances à notre employé communal Jonathan Delaporte, touché par le décès de sa Mamone, survenu le 4 août à Bastia.



Carnet rose : C'est avec joie que nous avons appris la naissance, le 24 juillet, d'Anna Dea, au foyer de Lara Moléon et de Georges Moracchini, fils de Lucie et Ange. Naissances également, le 15 novembre, de Jacques André, au foyer de Julien et de Lauriane Primé, ainsi que de Louis, le 6 décembre, au foyer de Louis CHIAVERINI et d'Annabelle BRACCINI, sœur de Lauriane, filles de Marie-Laure et Jean-Pascal Braccini. En ce début d'année 2024, naissance, le 3 janvier, de Pierre-Marie, au foyer d'Anne, fille de Félícia et du regretté Claude POLIFRONI, et de Charles-Henri GARNERO. Nous souhaitons la bienvenue et longue vie aux nouveaux-né(e)s, et toutes nos félicitations aux parents et grands-parents.

Nous espérons votre indulgence pour toute omission ou erreur évidemment bien involontaire de notre part.

Tous les numéros du U Riscamunincu (du n°1 au n°20) sont disponibles sur le site Internet de la commune